
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 18 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe RANDE, Joseph TORRENT, Joel LABURTHER, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

Représentés: Alain DUPUY par Christophe RANDE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles BIBE

ORDRE DU JOUR

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 25/02/2021 ET DU 04/03/2021

2/ RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CABANOT A M. NADEAU ET Mme STEINITZ (DELICATESSEN)

3/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE NUMERIQUE A L'ECOLE

4/ ACQUISITION POUR 1 € DE LA PARCELLE AD 387 AUPRES DE M et Mme CAILLEUX

5/ EXAMEN DU PROJET D' OPERATION D'EXTENSION DE L'ALAE et PLAN DE FINANCEMENT

6/ MISE EN PLACE D'UN POULAILLER SUR TERRAIN COMMUNAL (derrière le court de tennis de la rue du Pigeon Blanc)

7/ MAISON MEDICALE : POINT D'INFORMATION ET ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

8/ QUESTIONS DIVERSES :

couverture du lave-mains dans la cour de l'école

1/ VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES

-Validation du CR du 25/02/2021 par 13 voix pour et 2 abstentions

- Validation du CR du 05/03/2021 par 14 voix pour et 1 abstention

2/ RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL LE CABANOT - DE 2021 013

M. le Maire expose les inquiétudes de Mme Steinitz de ne pouvoir rester dans ce lieu.

Il rappelle que le bail en cours concernant le Cabanot a été signé le 01/04/2020 pour une durée d'un an.

Il est précisé à l'article 1 :

A l'expiration de la durée du présent bail, si le preneur est resté en possession, et sauf délibération contraire du conseil municipal, il s'opèrera un nouveau bail dont l'effet est réglé par les dispositions du statut des baux commerciaux en application de l'alinéa 2 de l'article L 145-5 du Code du Commerce.

Il propose de délibérer pour s'opposer à la mise en place d'un bail commercial (9 ans)

Mme Michèle Dorey demande pourquoi la Commune n'a pas recours au bail commercial classique de 3,6,9 comme cela se pratique.

M. le Maire répond que ce type de bail n'est pas souhaité, propose un bail d'un an renouvelable 2 fois, précise que les commerçants eux mêmes ne s'opposent pas à cette idée.

M. Joel Laburthe ajoute que le projet d'un café associatif étant toujours attendu, le conseil municipal doit pouvoir rester maître de l'utilisation du Cabanot.

Le groupe minoritaire s'oppose sur l'idée de la durée du bail et souhaite un bail commercial de 3,6,9

La proposition d'un bail d'un an renouvelable est mise au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

Décide de reconduire le bail d'un an renouvelable par 10 voix pour et 5 contre

S'oppose à la mise en place du bail commercial par 10 voix pour et 5 contre

3 / DEMANDE D'AIDE FINANCIERE RELANCE NUMERIQUE - DE 2021 014

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'aide dans le cadre du plan de relance numérique est en préparation pour être déposée avant le 31 mars 2021

IL s'agit de renouveler certains appareils informatiques et d'équiper des classes en nouveaux matériels. La demande a été inscrite par la directrice de l'école .

Il présente à l'assemblée les différents devis sollicités auprès de EURL EVOLUTION NETWORK ET BENELU SCHOOL INFINI d'un montant total de 7033 € HT. La municipalité n'ira pas au dessus de 10 000 €.

Les anciens ordinateurs pourraient être prêté aux familles qui en sont dépourvues , selon les besoins;;

Le projet d'achat de nouveaux matériels informatique est mis au vote

L'assemblée , après en avoir délibéré

Adopte le projet numérique d'un montant total HT de 7033 € par 15 voix favorables

Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance à hauteur de 70 % du montant des dépenses

4/ ACQUISITION PARCELLE CAILLEUX à 1 € pour TRANSFORMATEUR - DE 2021 015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain de Mr et Mme CAILLEUX Jean situé au lieu-dit " Au Pesqué ", d'une superficie de 0ha 1a 69ca cadastré n°387 section AD

présente un intérêt pour la commune en vue d'y installer le transformateur électrique prévu dans l'opération de renforcement du réseau électrique Ville Haute pilotée par le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG)

Les propriétaires ont fait une offre de cession amiable à la commune au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la parcelle cadastrée n°387 section AD présente un intérêt pour la commune en vue d'y installer le transformateur électrique prévu dans l'opération de renforcement du réseau électrique Ville Haute pilotée par le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG)

Considérant que le financement de l'acquisition pourra être assuré par prélèvement sur les fonds libres de la commune,

- décide, à l'unanimité, d'acquérir à M. Mme Jean Cailleux la parcelle cadastrée section AD n° 387 d'une superficie de 1a 69 ca au prix de 1 €

- désigne M. Alain Dupuy , 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative,

- précise que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021

5/ EXAMEN DU PROJET D'OPERATION D'EXTENSION ALAE ET PLAN FINANCEMENT - DE 2021 016

Le projet consiste en une extension de 45 M2. En raison du nombre important d'enfants , il faut agrandir l'espace d'accueil afin de pouvoir différencier les espaces entre les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans.

Le chantier est porté par la commune car la CCGA n'a pas vocation à construire des bâtiments au sein d'établissements scolaires existants. Une convention d'utilisation sera établie entre la Commune et la CCGA

Un nouvel espace verra le jour entre le préau et l'ALAE actuel . Le début des travaux est envisagé pour les vacances d'été. Une partie de la cour va être refaite . Il est nécessaire d'arracher un arbre dans la cour.

Le coût total des travaux est estimé à 94418 € TTC. La CAF du Gers subventionne jusqu'à 70 %. Le département pourrait subventionner à hauteur de 10 %; S'agissant de la CAF, les aides se font soit sous forme de subvention soit de prêt à taux zéro.

Mme Michèle Dorey soulève le fait que le coût de l'architecte est très élevé (17000 €)

Le projet sera soumis à approbation au prochain conseil municipal

6/ DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'un TERRAIN COMMUNAL - DE 2021 018

L'association "le guêpier sème sa graine" demande la mise à disposition d'une parcelle communale qui se situe à l'extrémité de l'ancien court de tennis .

Elle souhaite pouvoir y installer un poulailler qui serait contigu à l'espace des jardins partagés.

La proposition est soumise à approbation : 15 voix pour.

Le conseil municipal dans son ensemble est favorable à la mise à disposition du terrain.

Une convention d'occupation sera signée entre les deux parties.

7/MAISON MEDICALE - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE - DE 2021 019

Bien que chaque entreprise retenue souscrit une garantie décennale la commune aurait nécessité de souscrire une assurance dommage ouvrage. Le montant s'élève entre 1 et 1,5 % du coût total de l'opération ce qui ferait un coût estimé entre 4 et 5000 € .

La question de savoir s'il est effectivement obligatoire de souscrire une telle assurance ou non. Les avis du conseil étant partagés, il est nécessaire d'obtenir une information sûre.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Couverture des laves mains installés à l'école coût de 1900 €. Christophe Lencauchez, dans le cadre de son entreprise assurera la pose. Les travaux sont prévus aux vacances de Pâques.

- Jeux du square ; De légères modifications, un jeu (l'araignée) étant trop haut, un modèle plus bas a été choisi. Ce projet nécessite des aménagements au pied des jeux. Cela grève d'autant le budget. Le travail en régie et l'aide de bénévoles compenserait quelque peu cela.

- Le groupe minoritaire expose au conseil son intention de faire une communication auprès des estangois, communication qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

- La distribution à leur demande de deux lettres adressées au Conseil Municipal, de la part du Docteur Lacarrière et du Docteur Gaube est effectuée par Gilles Bibé.

- Régis Benvenuto pose la question de savoir si un contact avait été pris avec un médecin remplaçant sur Villeneuve de Marsan et réfléchissant à une installation. M. le Maire répond qu'un contact avait été pris mais que cela n'allait pas au delà de ce jour.

La séance est levée à 22 H 20